



Association pour la préservation du lac Magog

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2018-2023

Mission

En tant qu'organisme de référence et d'influence, l'APLMagog collabore avec ses membres¹, les usagers², les partenaires³ et les décideurs gouvernementaux⁴ pour mettre en œuvre des mesures préventives et correctives éprouvées nécessaires à l'amélioration de la santé du plan d'eau constitué du lac Magog et des rivières Magog (en amont et en aval).

Actions

Pour assurer la mise en œuvre de sa mission, l'APLMagog regroupe ses actions autour de quatre grands axes.

| Santé du plan d'eau | Recrutement et financement | Communication | Structures de l'organisme |
|--|--|---|--|
| <u>Actions</u> | <u>Actions</u> | <u>Actions</u> | <u>Actions</u> |
| <p>Assurer une vigie rigoureuse en prélevant régulièrement des échantillons d'eau sur la rivière et le lac Magog et en étant à l'écoute des membres.</p> <p>Suite aux résultats d'analyse de ces prélèvements, produire un rapport, le diffuser auprès des membres et des partenaires.</p> <p>Acheminer les résultats et les recommandations aux décideurs gouvernementaux au niveau municipal et provincial et les rencontrer afin d'établir conjointement les actions à mettre en place.</p> <p>Réaliser le projet ayant pour but de déterminer les sources de phosphore dans la rivière Magog en amont.</p> | <p>Poursuivre le travail avec des partenaires (ambassadeurs) de première ligne pour informer les membres actuels et assurer un recrutement constant de nouveaux membres.</p> <p>Implanter un partenariat durable au plan financier par l'instauration d'une structure d'abonnement, de dons et de financements municipaux et gouvernementaux.</p> <p>Effectuer une veille constante pour identifier les sources de financement pour les OBNL.</p> <p>Préparer des demandes de financement pour réaliser les projets retenus.</p> | <p>Informier régulièrement les membres des actions réalisées et des publications pertinentes sur les diverses problématiques des plans d'eau.</p> <p>Mettre sur pied une équipe pour informer les usagers des conduites attendues sur les rivières et le lac et publiciser cette information.</p> <p>Accroître la reconnaissance et la pertinence des enjeux défendus par l'APLMagog auprès des membres, de la population.</p> <p>Susciter l'engagement des citoyens.</p> | <p>Poursuivre le travail régulier accompli par les membres du conseil d'administration.</p> <p>Appuyer et soutenir les actions des comités mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité qualité de l'eau • Comité recrutement • Comité communication <p>Actualiser régulièrement les orientations du Plan d'action de l'APLMagog.</p> <p>Identifier les actions les plus efficaces à mettre en place pour assurer un fonctionnement adéquat interne de l'APLMagog.</p> <p>Mettre à jour régulièrement les Règlements généraux.</p> |

¹ Membres : Toutes personnes, organismes, corporations privées ou publiques concernés par la préservation du plan d'eau (lac et rivières Magog) et de son bassin versant (c.f. Règlements généraux APLMagog Juin 2018).

² Usagers : Toutes personnes et organisations qui utilisent le plan d'eau.

³ Partenaires : Tous les organismes poursuivant les mêmes buts, à savoir la préservation de la santé du plan d'eau, CREE (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie), Cogesaf (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François), RAPPEL (Coopérative de solidarité en protection de l'eau), et les associations de lacs de la région, notamment : Memphrémagog Conservation Inc. (MCI), Bleu Massawippi et la Société de conservation du lac Lovering (SCLL).

⁴ Décideurs gouvernementaux : Les organismes gouvernementaux aux niveaux municipal, provincial et fédéral, à savoir : les trois municipalités riveraines, les MRC (Memphrémagog et Sherbrooke), les ministères provinciaux et fédéraux reliés à l'environnement, notamment le MELCC (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques) et le MAMH (ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation), le ministère des Transports du Canada (MTC).